



Première édition du Marathon du Saumon : de Langeac à Cournon d'Auvergne les 20 et 21 août 2011

REGLEMENT

Article 1 : Organisation

Le Marathon du Saumon (1ère édition) est organisé par l'Association Saumon Sauvage, en collaboration avec le Comité Régional Auvergne de Canoë Kayac, le Groupement des Professionnels des Sports d'eaux vives du Haut-Allier ainsi que les Collectivités Territoriales. Le Marathon aura lieu les **20 et 21 août 2011** dans les départements de la Haute-Loire et du Puy de Dôme.

Article 2 : Parcours

2.1 Trois parcours sont proposés : Élite, Sportif et Familial

2.2 L'Élite : se déroule sur 2 jours. De Langeac(43) à Cournon d'Auvergne (63) avec une étape à Issoire (63) soit un total de 113km. La course peut se dérouler seul ou à deux.

2.3 Le Sportif : deux courses sont possibles. La première, le samedi 20 août de Langeac à Brioude (37km), la deuxième le dimanche 21 août d'Issoire à Cournon d'Auvergne (33km).

2.4 Le Familial : deux parcours sont possibles. Le premier, le samedi 20 août de Langeac à Lavoûte-Chilhac (16.8km), le deuxième le dimanche 21 août de Coudes à Cournon d'Auvergne (21.8km).

Article 3 : Participation

3.1 La participation au Marathon du Saumon est soumise à l'inscription d'une personne seule ou d'une équipe de 2 personnes, homme, femme ou mixte. Pour les parcours élités et sportifs, seules les participants disposant d'un niveau « pagaie verte eaux vives ou eaux calmes » seront autorisées à prendre le départ.

3.2 Chaque concurrent atteste de son aptitude à nager au moins 25 mètres et à s'immerger.

3.3 Chaque participant engagé accepte de respecter les consignes de sécurité, et de respecter les décisions prises par l'organisation sous peine de mise hors course.

3.4 Les concurrents autorisent l'organisation à utiliser à des fins promotionnelles toutes les images T.V., vidéos et photos réalisées par l'ensemble des médias présents durant le Marathon du Saumon.

Article 4 : Inscription

4.1 L'inscription est prise en compte à la réception :

- Du bulletin d'inscription rempli et envoyer à l'adresse indiquée,
- Pour les courses élités et sportives, d'un certificat médical pour la pratique du canoë OU d'une copie de licence Ffck.
- Du règlement signé, du chèque du montant de l'inscription.

4.2 Tarifs :

- 70€ par participant pour la course ELITE : le ravitaillement du samedi midi, le repas et l'hébergement du samedi soir ainsi que le petit-déjeuner et le déjeuner du dimanche inclus.
- 25€ par personnes pour les courses SPORTIVES et FAMILIALES : collation et si besoin location d'un canoë et prise d'une assurance pour les non-licenciés de la Ffck.

Article 5 : Assurance

5.1 Organisation - L'organisation est couverte par l'assurance GAN

5.2 Concurrents - Les concurrents licenciés à la Ffck bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Les concurrents non licenciés devront souscrire une Licence Ffck Journée (3€ à l'inscription) carte tempo ou carte open canoë. Les concurrents attestent être couverts par une assurance responsabilité civile pour tout dommage causé à des tiers. La

participation au Marathon du Saumon se fait sous l'entière responsabilité des coureurs. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables pour tout accident ou dommage subi ou occasionné lors de la course. En signant la fiche d'inscription, les concurrents renoncent à tout recours contre les organisateurs.

Article 6 : Sécurité

Pour les élites et les sportifs, le règlement de sécurité à suivre est celui de la Ffck. Les familles doivent elles se référer au code du sport : Article A322-42 jusqu'à l'article A322-63. L'assistance aux personnes en danger est obligatoire sous peine de disqualification. Tout problème ou accident devra être immédiatement signalé au poste de contrôle le plus proche.

Article 7 : Matériel obligatoire

7.1 Matériel obligatoire par équipier en course tout au long du parcours :

- 1 réserve d'eau (1L minimum) + vivres de course.

7.2 Matériel obligatoire par équipe tout au long du parcours :

- 1 téléphone portable chargé.

Article 8 : Pénalités et disqualification

8.1 Des pénalités de temps pouvant aller jusqu'à la disqualification peuvent être prononcées dans les cas suivants :

- Absence du matériel obligatoire (disqualification),
- Non respect des consignes de sécurité de l'organisation (disqualification),
- Pollution ou dégradation manifeste des sites (disqualification),
- Non respect des zones interdites de débarquement (disqualification),
- Non respect de tout ou partie de ce règlement (disqualification).

La mise hors course prend effet immédiatement et dégage l'organisateur de tout engagement envers l'équipe concernée.

8.2 L'organisateur se réserve le droit d'arrêter la course pour les participants arrivés trop tard au point indiqué au départ.

Article 9 : Classement

9.1 Sept classements seront effectués pour les parcours ELITE et SPORTIFS

- canoë monoplace homme
- canoë biplace homme
- canoë biplace mixte
- kayak monoplace femme
- kayak monoplace homme
- kayak biplace homme
- kayak biplace mixte

9.2 Les réclamations doivent être déposées par écrit à l'arrivée de l'épreuve du jour, auprès de la direction de course dans un délai de 30 minutes après diffusion des résultats.

9.3 Tout abandon devra être signalé au responsable du poste de contrôle le plus proche ou directement à l'arrivée.

Article 10 : Annulation/Remboursement

Seul le forfait d'équipe pour raison médicale (certificat médical faisant foi) ou cas de force majeure fera l'objet d'un remboursement du droit d'inscription avec 20% de frais administratif retenus sur le coût d'inscription et ce, jusqu'à 5 jours avant l'épreuve ensuite aucun remboursement ne pourra être versé.

Article 11 : Modifications

L'organisateur se réserve le droit, en cas de force majeure et pour des raisons de sécurité, de modifier le règlement de l'épreuve ainsi que son déroulement.



BULLETIN D'ENGAGEMENT
Une fiche d'inscription par embarcation
Inscription avant le samedi 13 août 2011 pour les élites

Parcours : Elites Sportif Familial

Catégorie pour les parcours Sportifs et Elite : C1 Homme C2 Hommes C2 mixte

K1 homme K1 femme K2 hommes K2 Mixte

Le parcours familial se fait obligatoirement en canoë biplace

Jour de course pour le parcours Sportif ou Familial : 20 août 21 août

Réservation d'un canoë (familial) : oui non

Transport Elites : Vendredi 19 août après avoir déposé votre canoë à Langeac, vous avez la possibilité de vous rendre à Cournon dans l'après-midi afin de laisser votre véhicule, une navette vous conduira ensuite à la gare afin de rejoindre Langeac en train. Le coût du trajet n'est pas pris en compte dans le prix d'inscription, mais si cette solution vous intéresse nous vous enverrons les informations nécessaires par mail : **Je souhaite recevoir les informations :** oui non

Restauration Sportif et Famille : A votre arrivée vous avez la possibilité de vous restaurer, cependant il est nécessaire de réserver à l'avance. C'est pour cette raison que dès la réception de votre inscription, nous vous enverrons par mail le détail du menu proposé par les restaurateurs.

Membre(s) de l'embarcation :

N°1 : Nom et Prénom Age :
 Si licencié : Club et numéro de licence :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 Téléphone : Courriel :

N°2 : Nom et Prénom Age :
 Si licencié : Club et numéro de licence :
 Club :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 Téléphone : Courriel :

DROITS D'INSCRIPTION :

	Prix unitaire par personne	Participant(s)
Course Elite	70€	
Course Sportive	25€	
Course Familial	25€	
TOTAL		

Chèque à l'ordre de : L'Association Saumon Sauvage
 Bulletin et règlement à retourner au :

Conservatoire National du Saumon Sauvage
Le Marathon du Saumon
43300 CHANTEUGES

J'ai pris connaissance du règlement de l'épreuve et l'accepte :
Signature (des 2 concurrents si embarcation biplace) :